Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos.



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le septième jour de juillet deux mille vingt, à 18 h 40, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie

- \mathbf{M}_{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui M.
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre M.
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre

Sont également présents :

Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie

M. Claude Bernard, CPA, CA, CMA, de Alphonse Bernard CA inc.

L'avis de convocation a été notifié, tel que requis à l'article 153 du Code municipal du Québec, au membre du conseil qui n'est pas présent à l'ouverture de la séance.

<u>VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SEANCE</u>

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 18 h 40 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11105-07-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2018 de Alphonse Bernard CA inc.

Après ce dépôt, la directrice générale et secrétaire-trésorière transmettra ces rapports à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier Aménagement du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Aucun dossier Développement économique, touristique et social.

SÉCURITÉ

Aucun dossier Sécurité.

TRANSPORT

Aucun dossier Transport.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier Gestion des terres publiques.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier Logement social.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier Infrastructures et bâtiments scolaires.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier Culture et patrimoine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier Développement durable et environnement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié le 1^{er} juillet 2020 sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, les citoyens ont été invités à transmettre leur question ou commentaire par courriel à la direction.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 18 h 52.

Allen Cormier, préfet Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

